

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		FORMATEUR											
Nature de l'activité (1)		212 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET										si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses»				AK	d'après les règles «créances-dettes»				AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	AN		Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA											
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	58 227	103,06 %								
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB										
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés _____) ③	AC	1 730	3,06 %								
	4	Montant net des recettes	AD	56 497	100,00 %								
	5	Produits financiers ④	AE	9	0,02 %								
	6	Gains divers ⑤	AF	583	1,03 %								
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	57 089	101,05 %								
D É P E N S E S	8	Achats ⑥	BA	877	1,55 %								
	9	Frais de personnel {	BB	2 592	4,59 %								
	10		Salaires nets et avantages en nature ⑦	BC	1 223	2,16 %							
	11	Impôts et taxes ⑧ {	BD										
	12		Taxe sur la valeur ajoutée	JY	364	0,64 %							
	13		Contribution économique territoriale	BS	498	0,88 %							
	14	Autres impôts	BV	1 832	3,24 %								
	15	Contribution sociale généralisée déductible ⑨	BV	1 832	3,24 %								
	16	Loyer et charges locatives	BF	2 251	3,98 %								
	17	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑩	BW	331	0,59 %								
	18	Entretien et réparations	BH	286	0,51 %	TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs							
	19	Personnel intérimaire		271	0,48 %								
	20	Petit outillage ⑪		749	1,33 %								
	21	Chauffage, eau, gaz, électricité		281	0,50 %								
	22	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑫	BJ	1 693	3,00 %	TOTAL : transport et déplacements							
23	Primes d'assurances	396		0,70 %									
24	Frais de véhicules ⑬	BK	5 996	10,61 %									
25	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)		3 223	5,70 %									
26	Autres frais de déplacements (voyages...)	BM	6 238	dont obligatoires BT	dont facultatives BU	1 299							
27	Frais de réception, de représentation et de congrès		944	1,67 %									
28	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 655	2,93 %									
29	Frais d'actes et de contentieux		19	0,03 %									
30	Frais divers de gestion	BY	355	0,63 %	TOTAL : frais divers de gestion								
31	Cotisations syndicales et professionnelles		1 407	2,49 %									
32	Frais financiers ⑭	BN	128	0,23 %									
33	Pertes diverses ⑮	BP	136	0,24 %									
34	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	35 048	62,04 %									

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB



NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

FORMATEUR

N° SIRET

212 Adhérents

4	DÉTERMINATION	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	22 041	39,01 %								
		35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	69	0,12 %								
		36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	1 646	2,91 %								
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD										
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE	23 757	42,05 %								
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF										
		40	Frais d'établissement ¹⁹				CG	1									
		41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	826	1,46 %								
		42	Moins-values à court terme				CK	15	0,03 %								
		43	DU	21	Divers à déduire		dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »		CS	201	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE		AX		CL	262	0,46 %
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW		dont abondement sur l'épargne salariale		CT	30					
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »		CO						
					dont exonération médecins « zones défavorisées en offre de soins »		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »		CQ						
44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM												
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 104	1,95 %										
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	22 652	40,09 %										
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR												
5	DU	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	5 076									
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	850									
				- dont montant de la TVA afférente aux honoraires récupérés :			CZ	55									
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU											
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.																
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)								
Modèle(s)	Types (1)	(2)			Type de carburant (3)												
		T		X			16 970										
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →																	
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B								

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.